

JOURNAL EPIK DE CACOUNA

244

Vol. 34, No 6 - Décembre 2008

JOURNAL **Epik** *Cacouna*

KAGWANAK ACTUALITÉS

JOYEUX NOËL & BONNE ANNÉE 2009 !

As-tu ta carte ? (5\$)
Ton soutien est essentiel !

En page 3
2 CONCOURS
Pour jeunes et moins jeunes

Janvier 2009: La «rue Principale» devient la «rue du Patrimoine (132)»

244 - Décembre 2008

244

Vol. 34, No 6 - Décembre 2008

JOURNAL **Epik** *Cacouna*

KAGWANAK

ACTUALITÉS



**JOYEUX
NOËL
&
BONNE
ANNÉE
2009
!**

**As-tu la carte ? (5\$)
Ton soutien est essentiel !**



Campagne MEMBERSHIP 2008-2009
www.kagwanak.ca
1-800-363-6666
5000, 5000-100, 5000-100

**LA CAMPAGNE SE TERMINE
LE 31 DÉCEMBRE !**

J'ai trouvé ce que mes
lutins ne peuvent
fabriquer!



En page 3

2 CONCOURS

Pour jeunes et moins jeunes

Janvier 2009: La «rue Principale» devient la «rue du Patrimoine (132)»

sommaire

Vol. 34, no 5 - Oct.-nov. 2008

- 3 éditio + CONCOURS
 - 4 babillard
 - 5 sur notre site
 - 7 loisirs
 - 8 caisse pop
 - 9 communautaire
 - 12 municipal
 - 16 campagne memberhip
- horaire traversier
+ (distribution locale)
notre cahier 4 pages
des services aux Cacounois

**REGARDEZ VITE LES 2 CONCOURS
DE LA PAGE 3, VOS CHANCES DE
GAGNER SONT INFINIMENT PLUS
GRANDES QU'À LA LOTO!**

Toute opinion, tout commentaire laissé dans la mes-
sagerie du site rend son auteur éligible au tirage de
nos publications. **EXPRIMEZ-VOUS!**

www.journalepik.com



Un secteur de GROS-CACOUNA

Des travaux de dragage ont été effectués
cet été au port de Gros-Cacouna. Les sé-
diments ont été pompés et accumulés dans
une zone du Bassin Ouest.

La clôture qui avait été installée autour de
ce bassin de remplissage pour la période
des travaux a été enlevée une fois le con-
trat terminé. Comme les matériaux de rem-
plissage sont composés de vase épaisse
et visqueuse, il serait très dangereux de
s'y aventurer en période chaude ou de dé-
gel. À cet effet des panneaux (illustrés ci-
contre) viennent d'être installés par Trans-
ports Canada pour indiquer de ne pas cir-
culer à cet endroit du bassin. Même si le
panneau montre un piéton, ça vaut aussi
pour les tout-terrain, motoneiges ou autres
véhicules ou embarcations.

... à éviter !



Yvan Roy, Comité de Surveillance du Marais.

Journal EPIK - 2 - Décembre 2008

à la une

**3 Les mots magiques d'un
Père Noël «baby-boomer»
EDITO DE YVAN ROY**

**3 2 CONCOURS
«TROUVER LA FAUTE»
«POUR ÉCRIRE UN MOT (SITE)»**



NOTRE COUVERTURE

Découverte en page 30 du Sélection du Reader's Digest de décembre 1959,
13e année, no 150, cette illustration annonçant originellement Coca-Cola a été
légèrement (!) modifiée pour illustrer notre message, et notre Édito.

Journal EPIK de Cacouna

- **JOURNAL EPIK DE CACOUNA**, www.journalepik.com
C.P.2025, Cacouna, G0L 1G0, Qc. « epik@sympatico.ca »
- **TIRAGE**: 1000 exemplaires, 6 fois / an
- **DISTRIBUTION**:
Cacouna (GRATUIT). Abonnement extérieur (12.\$ / an).
- **MEMBERSHIP**: 5.\$ / an
- **PUBLICITÉ**: CARTES D'AFFAIRES: 60.\$ / an.
AU NUMÉRO: PAGE ARRIÈRE: 200.\$;
PAGE INTÉRIEURE: 120.\$, 1/2: 60.\$, 1/4: 30.\$, 1/8: 15.\$.
- **Contactez Yvan Roy** (418.862.3061, laissez le message) **ou déposez
votre texte dans la boîte à lettres du 245 Principale Ouest.**
- **CONSEIL D'ADMINISTRATION**:
Yvan Roy, prés. coord.; Marielle Perron, v. prés.;
Christine Belliveau sec.; Jacqueline Desjardins, dir.
- **DÉPOT LÉGAL**: Bibliothèque Nationale du Québec, et du Canada,
ISSN 0836-8848. Envoi de publication canadienne - no 488216.
- **POLITIQUE D'INFORMATION**:

Le journal EPIK appartient à la population cacounoise et chacun/
chacune peut s'y exprimer librement par des opinions, chroniques,
compte rendus, nouvelles, etc.

La rédaction se réserve le droit de corriger le français, pour une
meilleure lecture ou compréhension, et de refuser ou de faire modifier
tout article qui ne respecte pas les objectifs du journal.



L'EPIK est
membre de
Communications
Publi-Services Inc.
(Placement pub.)

L'EPIK reçoit, annuellement et sur une base triennale, une aide au
fonctionnement d'un peu plus de 6000\$, du ministère de la Culture,
des Communications et de la Condition Féminine, dans le cadre du
Programme de soutien aux médias communautaires.

Les mots magiques

par Yvan Roy

d'un Père Noël «baby-boomer»

Je vous fais une confidence... Quand je fais le montage du journal, les derniers jours et dernières nuits(!), il m'arrive souvent d'attendre au dernier moment, aux petites heures - heures d'inspiration - pour produire ou laisser s'écrire l'éditorial. Comme la nuit est maintenant écoulée et que je dois porter ce numéro à l'imprimerie, j'ai le goût de vous laisser avec un jeu, un exercice, que vous pourrez personnaliser. Le bon vieux Père Noël de ma jeunesse m'a soufflé ces mots (et je les laisse dans l'ordre qu'ils me sont apparus) comme autant de souhaits à exaucer, de vœux à réaliser.

Complétez-les en phrases, dans vos mots, semez-les dans vos coeurs et ils produiront leurs fruits car, nourris d'un peu d'amour, ils peuvent devenir...
... des **mots magiques**.

Fierté	Accueil
Respect	Sourire
Appartenance	Humour
Solidarité	Qualité de vie
Ouverture	Richesse
Créativité	Cadeau
Découverte	Héritage

Joyeux Noël et Bonne Année!

éditorial



P.S.: Je ne veux pas passer sous silence la récente décision de Mario de quitter la politique. Je tiens à exprimer mon respect pour le courage dont il a fait preuve pendant toutes ces années, et mon admiration pour le grand brassage qu'il a effectué dans le trop lourd appareil politique. Que la vie te sourie, Mario!

#1

CoNcOuRs

#2

TROUVER LA FAUTE | POUR ÉCRIRE UN MOT (SITE)

Il nous arrive souvent de remarquer des FAUTES D'ORTHOGRAPHE dans les journaux ou les magazines.

L'objectif de ce concours est de repérer, noter et corriger l'erreur trouvée, en identifiant bien le document:

- Nom du journal ou magazine
- Date de parution
- Numéro de la page.

Les erreurs les plus croustillantes feront l'objet d'articles ultérieurs, surtout si elles apparaissent dans un titre!

Chaque participation donne droit à une chance de gagner, par tirage au sort.

1 tirage par mois, le 9 de chaque mois.

À GAGNER: une de nos 3 publications.

- 1- Collection **CACOUNA ILLUSTRÉ (2001)**
 - 2- **NELLIGAN À CACOUNA (2004)**
 - 3- **DÉCOUVRIR CACOUNA (2008)**
- au choix du gagnant.

Faites parvenir vos découvertes accompagnées de vos NOM-ADRESSE-TÉL. par courriel ou par la poste.

epik@sympatico.ca

EPIK, C.P.2025, Cacouna, G0L 1G0

POUR LE TEMPS DES FÊTES SEULEMENT!

POUR PARTICIPER:

Il suffit d'écrire un mot, un commentaire, une opinion, une suggestion,
VIA LA MESSAGERIE DU SITE
www.journalepik.com

3 tirages seront effectués, 1 par semaine du temps des Fêtes.

À GAGNER:

Semaine du 21 au 27 décembre

« NELLIGAN À CACOUNA »

Semaine du 28 au 3 janvier

« DÉCOUVRIR CACOUNA »

Semaine du 4 au 10 janvier

« Collection CACOUNA ILLUSTRÉ »

Les gagnants seront dévoilés sur le site le jour même des tirages (28 décembre, 4 et 11 janvier) et inscrits dans notre prochaine parution papier.

Bonne chance!



*Que Noël apporte à
chacune et chacun
ce temps de repos
si nécessaire pour
le corps et l'esprit.*

*Et qu'il souffle
toujours plus
d'harmonie, sur nous,
sur nos familles et sur
nos communautés, tout
au long de 2009.*

Anne Archambault,

Grand Chef des
Malécites de Viger

babillard



Antiquités Rivière-du-Loup enr., (Grange d'antiquités, Bertrand et Joane Gaudreau, Cacouna) propose à tous les résidents qui changeront bientôt de numéro civique ces chiffres en fonte à motif de feuillage. Chaque chiffre mesure 5 1/2 po de haut. Pour vous informer, réserver ou commander :

Antiquités Rivière-du-Loup enr.

298, rue 132 est
Cacouna, (Québec) G0L 1G0
(418) 867-2564 / 3208
Web: www.antiquitesriviereduloup.com
Courriel: antiquitesriviereduloup@videotron.ca

J'achète vos vieux papiers... ... d'avant 1940

- Cartes postales
- Photos (scènes de vie)
- Images pieuses (dentelle)
- Cartes mortuaires
- Livres et manuscrits

Richard Michaud, 418.862.5671

Faut-il en rire ou en pleurer?

À l'heure où les États-Unis élisent un noir à la Présidence et où ce dernier amorce un virage majeur sur les questions d'énergie et d'environnement, de ce côté-ci de la frontière, tant au Fédéral qu'au Provincial, on est encore loin d'un discours politique qui INTÈGRE les questions environnementales aux grands débats.

Et parlant débat, au dernier débat télévisé des élections provinciales, aucun des 3 chefs en présence n'a utilisé ne fût-ce qu'une seule fois le terme *environnement* dans l'ensemble des discussions, échanges et présentations...

Les extraits suivants d'articles récents se passent de tout commentaire:

« (...) À Poznam, le Canada a encore récolté le prix Fossile (sorte de prix citon environnemental) - une honte! - pour avoir bloqué une résolution imposant des cibles de réduction de 25 à 40%. (...) Robert Fleury, dans *Le Soleil* du 15 décembre.

Dans le même journal, Éric Moreault présente un court article démontrant l'importance donnée à l'environnement par le gouvernement Charest:

« *Dehors, le commissaire!*
La nouvelle est passée inaperçue durant la



Johanne Deschênes

Esthéticienne
Massothérapeute Agréé (FQM)



Certificats Cadeaux
Disponibles

Spécial Novembre / Décembre

Bain thérapeutique _h + Massage 1h00
\$69.00

Nouveauté

Soins du visage Douceur gourmande

Sothys vous invite à une cure gourmande avec son nouveau soin professionnel Automne/Hiver 2008/2009 en édition limitée où miel, cannelle, thé vert mettront tous vos sens en éveil.

\$58.00 1h30

Soin corporel Cérémonie d'essences d'Orient

Un rituel ressourçant d'inspiration asiatique. Application d'un baume exfoliant au gingembre. Puis, modelage avec des ballotins parfumés, baignés dans un granité de beurres et d'épices tiédies, sur différents points du corps selon une tradition indienne. Un dépaysement total.

\$89.00 1h45

Pose d'ongles Gel Bio Sculpture

Bio Sculpture offre des couleurs semi-permanentes pour des ongles qui durent des semaines sans s'écailler et qui résistent à l'usure. Le gel peut être appliqué sur des ongles naturels, des prothèses artificielles et peut aussi être sculpté directement sur l'ongle naturel.

\$43.00 et plus

165, Des Épinettes, Cacouna
Sur rendez-vous (418) 867- 4234
Venez nous visiter au

www.rayonsdesoleil.pixmedia.ca

dernière semaine de la campagne électorale: le Vérificateur général du Québec a mis un terme au mandat de son commissaire au développement durable, Harvey Mead. Selon LE DEVOIR, qui a débusqué l'affaire, M. Mead a quitté 'à regret' son poste. Ce dernier n'a pas évoqué les raisons de son départ, mais il aurait été jugé trop critique des performances québécoises en matière d'environnement et aurait eu des projets trop ambitieux. Il aurait eu notamment pour projet de développer une série d'indices de performance qui auraient servi à déterminer le 'passif' environnemental de la province. L'affaire n'est pas sans rappeler le conflit qui a opposé, il y a deux ans, Johanne Gélinas, la commissaire fédérale, à la Vérificatrice générale du Canada. »

La rue Principale devient la rue du Patrimoine (132)

...

NDLR: Pour être conséquent avec le changement de nom de la rue Principale en "rue du Patrimoine" à compter de janvier 2009, il devient encore plus pertinent de faciliter tous les efforts en vue de préserver et mettre en valeur notre patrimoine bâti. Voici donc un article paru en octobre qui ouvre de nouvelles perspectives.



PRÉSERVER NOTRE PATRIMOINE BÂTI: PAS DE PANIQUE!

Peut-on parler de préservation du patrimoine ou de l'environnement, ou simplement appeler à la prudence, sans se faire percevoir ou traiter d'empêcheurs de tourner en rond, sans voir se lever une foule de boucliers?

Propriétaires de maisons anciennes, n'ayez crainte!

Le comité du patrimoine de Cacouna n'arrive pas avec ses gros sabots dans vos platebandes. Convaincu que la richesse et la qualité de notre histoire et de notre patrimoine bâti valent la peine d'être mises en valeur et ne pourront qu'entraîner des retombées positives (tant esthétiques qu'économiques) pour les propriétaires et pour l'ensemble de la municipalité, le comité veut défricher et répertorier tous les programmes, subventions, outils, expertises et conseils professionnels que les citoyens, proprié-

Plusieurs lecteurs n'ayant pas accès à Internet et étant avant tout un Journal Communautaire Écrit, nous reproduisons sous cette rubrique certaines informations pertinentes qu'on retrouve dans la section ACTUALITÉS de notre site Web mais qui n'ont pas été publiées dans nos versions papier antérieures.

taires ou élus peuvent utiliser pour restaurer, entretenir et mettre en valeur le patrimoine bâti à des coûts acceptables.

Loin d'augmenter les contraintes, l'objectif est de faciliter, pour les propriétaires de bâtiments à valeur patrimoniale, les démarches d'obtention d'aide et la recherche d'expertises.

Notez qu'avec un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et une volonté de conservation, il n'est pas nécessaire d'être cité monument historique ou constitué en site du patrimoine pour obtenir des aides et sauvegarder la richesse patrimoniale d'un milieu.

Si, au lieu de "faire peur", cette volonté de mettre en valeur les richesses de notre milieu pouvait se généraliser, il deviendrait beaucoup plus facile non seulement de conserver la réputation acquise (mais fragile) d'un des plus beaux villages du Québec, mais encore de faire déboucher cette richesse patrimoniale sur des créneaux de développement respectueux de notre qualité de vie et de notre environnement et bénéfiques pour toute la communauté. Et de cela, nous sommes en droit d'attendre de nos élus et du Comité Consultatif d'Urbanisme qu'ils en soient les premiers convaincus et les chefs de file. Tous ne peuvent qu'en sortir gagnants.

DÉJÀ UNE BONNE NOUVELLE POUR LES PROPRIÉTAIRES DE BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL SIGNIFICATIF :

SUBVENTION POSSIBLE DE 25% DU COÛT DES DÉPENSES ADMISSIBLES PAR LE FONDS DU PATRIMOINE CULTUREL QUÉBÉCOIS.

- Ce fonds, opérationnel depuis le 15 septembre 2006, a été constitué à partir des revenus de la taxe sur le tabac.
- Enveloppe annuelle de 10 millions.
- Le **VOLET 2** touche la conservation et la mise en valeur des bâtiments, sites et ensembles d'intérêt patrimonial significatif.

- Un propriétaire peut recevoir une aide maximale de 25% du coût des dépenses admissibles.

POUR EN SAVOIR PLUS:

TÉLÉCHARGEZ LE DOCUMENT PDF INTITULÉ "Fichier complémentaire" au bas de ce texte sur le site Web de l'EPIK (<http://www.journalepik.com>, section **ACTUALITÉS) et consultez le site Web du MCCCQ dans la section **PATRIMOINE**. <http://www.mcccq.gouv.qc.ca>**

Yvan Roy, pour le comité du patrimoine

DÉCÈS D'UN AMI ET CONFRÈRE JOURNALISTE

Robert Legendre

En ce temps pluvieux d'automne, c'est avec chagrin que nous vous annonçons le décès d'un ami et confrère journaliste. Le chaleureux et amical Robert Legendre est décédé. Nous nous souviendrons de ta gentillesse et de ta générosité, Robert!

DÉCÈS DE PAUL WYCZYNSKI



Monsieur Paul Wyczynski, biographe d'Émile Nelligan et coauteur de la publication **NELLIGAN À CACOUNA** est décédé à Ottawa jeudi le 27 novembre dernier. Monsieur Wyczynski était un amoureux de Cacouna et il l'avait prouvé en s'impliquant à fond dans les événements **Hommages à Nelligan** à l'été 2002 et pour la publication et lancement du livre **NELLIGAN À CACOUNA** en 2004.

Au nom de tous les Cacounois, nous offrons à son épouse Régine et à sa famille nos plus sincères sympathies.

CAUSERIE DE LYNDA DIONNE ET GEORGES PELLETIER

Judi 20 novembre 19h30, au Musée du Bas-Saint-Laurent.



UN SUCCÈS!

Pendant près de 2 heures, l'assistance nombreuse a eu droit à une multitude d'informations et de détails cocasses tirés de centaines de sources fiables (articles de journaux d'époque, souvenirs personnels, entrevues personnes âgées, fonds notariés, documents légaux, archives diverses) cumulées et analysées depuis plusieurs décennies par deux spécialistes et passionnés d'histoire de

Cacouna, Lynda Dionne et Georges Pelletier.

Les 5 grandes époques de la petite histoire de Cacouna y ont été ainsi décortiquées:

- 1- L'Isle de Cacona: l'ouverture des terres
- 2- Vers 1830: les premières auberges
- 3- Vers 1840: Cacouna "place d'eau"
- 4- Vers 1850: Cacouna "station balnéaire"
- 5- Vers 1860-70: Cacouna "lieu de villégiature"

Avec cette présentation, complétée d'images permettant de se plonger dans l'ambiance du temps et des lieux, Lynda et Georges ont démontré leur sens affiné de l'histoire, ce talent qu'ont certains chercheurs de pouvoir recréer une trame historique crédible en faisant des liens entre une multitude de documents différents, comme un "puzzle" qu'on recrée morceau par morceau et qui ne dévoile son secret qu'une fois les dernières pièces assemblées.

Vous pouvez apprécier leur grand talent d'historiens en vous procurant leur dernière publication-guide: "Découvrir Cacouna, ses lieux-dits et ses circuits" (éditions EPIK 2008) disponible sur ce site (en cliquant le N de KAGWANAK) ou directement au Bureau municipal de Cacouna (15\$).

Pour plus de détails sur leurs autres publications récentes, voici un extrait tiré du site de la Société d'Histoire et de Généalogie

de Rivière-du-Loup: www.shgrdl.org

"Paru dans le journal communautaire l'Épik de Cacouna:

- * *La Fontaine Claire, au coeur de Cacouna*
- * *Les cinq rangs du grand Cacouna*
- * *Au nom de Cacouna...!*

* *Une page de l'histoire maritime du Bas-Saint-Laurent, secteur de l'île Verte et Cacouna*

Pour la municipalité de la paroisse Saint-Georges de Cacouna:

* *3 panneaux d'interprétation de l'histoire de la Fontaine Claire*

Dans notre bulletin Le Louperivois et repris dans Rivière-du-Loup. Du souvenir au devenir

* *Rivière-du-Loup, une escale sur la ligne du Saguenay de 1842 à 1907*

Dans la revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent et la revue l'Estuaire:

* *L'hébergement à Cacouna, de la colonisation à la villégiature*

* *Le Chemin de fer et le tourisme au Bas-Saint-Laurent*

* *Une page de l'histoire maritime du Bas-Saint-Laurent, secteur de l'île Verte et Cacouna*

Aux publications du Québec, dans la série Aux limites de la mémoire, initiée par le Musée du Bas-Saint-Laurent

* *Des forêts et des hommes 1880-1982 "*

ACTUALITÉS MUNICIPALES IMPORTANTES POUR LES CITOYENS ET QUI DEVRAIENT AVOIR UN SUIVI SUR NOTRE SITE ET DANS LES PROCHAINS NUMÉROS...

Assemblée de CONSULTATION PUBLIQUE NOUVEAUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Mercredi le 14 janvier 2009.

Un avis public sera publié au moins 7 jours avant cette date. Pour le lieu et l'heure, vous pourrez aussi vérifier au bureau municipal (418-867-1781) durant la semaine précédant l'événement. Il est important que vous consultiez ces projets de règlements AVANT LEUR ADOPTION. Ils représentent de nombreuses heures de travail de refonte des anciens règlements du Village et de la Paroisse par des élus et fonctionnaires municipaux. Ils ont également été regardés par le Comité Consultatif d'Urbanisme. Mais, dans un gouvernement démocratique, **la consultation publique est un pouvoir qu'a le citoyen "ordinaire" d'examiner un projet de règlement et, au besoin, d'y suggérer des modifications AVANT l'adoption des règlements.**

Entrée en vigueur des nouveaux numéros civiques

Les résidentes et résidents des rues Principale et 132 Ouest et Est et celles et ceux de la rue Simard auront bientôt un changement de nom et de numéro de rue. Celles et ceux des rues de la Grève, de la Falaise et de l'Église (rue et route) changeront de numéros civiques seulement.

La date effective pour mettre en application ces changements a été fixée au 1^{er} janvier 2009.

Les nouveaux numéros devront être installés et bien visibles au plus tard à la fin de janvier 2009.

Quand à l'adresse postale, **Postes Canada livrera le courrier à l'ancienne adresse, sans frais, pour une période de 6 mois (jusqu'au 1^{er} juillet 2009).**

Des avis et procédures viennent d'être envoyés aux résidents concernés. Pour toute information à ce sujet, vous pouvez toujours contacter le bureau municipal au 418.867-1781.

MÉTHANISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES, USINE STANDARD DE BIOMASSE, CHARBON VERT, USINE CENTRALE DE CONCENTRATION:

Vous avez tous pu lire ces termes dans les rapports publics des conseils municipaux précédents ou dans les médias. Tout ça pourrait se réaliser chez nous. Le premier (méthanisation des matières résiduelles organiques), au site d'enfouissement à la Rivière-des-Vases, les autres au parc industriel de Cacouna. Qu'y a-t-il sous ces mots mystères? Nous aurons une rencontre avec le maire Michaud en janvier afin d'éclaircir la teneur de ces différents projets, leurs contenus et leurs retombées (de toutes sortes), et nous poursuivrons la recherche avec vous sur chacun de ces projets et en présenterons les résultats sur le site et dans les prochains numéros.

TRAVAUX AQUEDUC-ÉGOUTS RUE PRINCIPALE OUEST: Rencontre prévue au début 2009 avec les citoyens concernés et objectif d'amorcer les travaux au printemps.

Yvan Roy

RECONNAISSANCE DE PRESTIGE POUR VANESSA LACHANCE



Vanessa Lachance a reçu son prix des mains de Denis Servais, à gauche, président de l'AQLM et de Claude Mailhot, sous-ministre adjoint au Secrétariat au loisir et au sport au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Vanessa Lachance, finissante en Techniques d'intervention en loisir au Cégep de Rivière-du-Loup, actuellement coordonnatrice des loisirs à Cacouna, a reçu un prix prestigieux de la part de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) lors du Congrès mondial du loisir qui s'est tenu à Québec en octobre dernier.

loisirs

C'est dans le volet "Excellence académique" du "Programme de reconnaissance et de mérite à l'excellence" de l'AQLM que madame Lachance a reçu ce prix. Ce dernier vise particulièrement les étudiants de niveau collégial ou universitaire, inscrits dans un domaine afférent au loisir municipal, qui démontrent un intérêt pour ce milieu par leurs travaux ou leur implication. C'est donc l'excellence de son dossier académique et son implication dans les domaines culturel et sportif au Collège et à l'extérieur qui lui a valu cette distinction. En plus de la reconnaissance associée à ce prix, Vanessa s'est vu remettre une bourse de 500 \$.

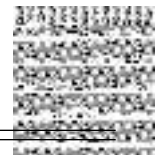
Une première

C'est la première fois que ce prix est décerné à une étudiante du Cégep de Rivière-du-Loup. Rappelons que l'Association québécoise du loisir municipal regroupe des professionnels en loisir œuvrant dans les municipalités du Québec. Il s'agit d'un organisme de développement des pratiques professionnelles de ses membres et de promotion du loisir municipal.



INFOS :
Vanessa Lachance
coordonnatrice des loisirs
418.867.1781

AU CALENDRIER
CARNAVAL 2009
20 au 22
FÉVRIER



HORAIRE DE LA PATINOIRE

PLACE SOLEIL TEMPS DES FÊTES

Jour	Heure	Description
22-23 décembre 2008	13 h 00 à 15 h 30 15 h 30 à 17 h 00 18 h 00 à 20 h 30 20 h 30 à 22 h 00	Patinage libre Hockey libre Patinage libre Hockey libre pour adultes
24 décembre 2008	13 h 00 à 15 h 00 15 h 00 à 16 h 00	Patinage libre Hockey libre
25 décembre 2008	Fermé	Fermé
26-27-28-29-30 décembre 2008	13 h 00 à 15 h 30 15 h 30 à 17 h 00 18 h 00 à 20 h 30 20 h 30 à 22 h 00	Patinage libre Hockey libre Patinage libre Hockey libre pour adultes
31 décembre 2008	13 h 00 à 15 h 00 15 h 00 à 16 h 00	Patinage libre Hockey libre
1er janvier 2009	Fermé	Fermé
2-3-4 janvier 2009	13 h 00 à 15 h 30 15 h 30 à 17 h 00 18 h 00 à 20 h 30 20 h 30 à 22 h 00	Patinage libre Hockey libre Patinage libre Hockey libre pour adultes
5 janvier 2009	13 h 00 à 15 h 30 15 h 30 à 17 h 00 18 h 00 à 19 h 00 19 h 00 à 20 h 30	Patinage libre Hockey libre Pratique hockey gr : 1 Pratique hockey gr : 2

À partir du 6 janvier 2009, reprise de l'horaire régulier

GYMNASÉ

ÉCOLE VENTS ET MARÉES TEMPS DES FÊTES



Possibilité de jouer le gymnase durant le temps des fêtes
Contacter Vanessa Lachance, coordonnatrice des loisirs
(418) 894-6933

PLACE SOLEIL (HIVER 2008-2009)

Ouverture officielle à venir (selon la température)
Début des pratiques de hockey et initiation au patin
Semaine du 4 janvier 2009

Jour	Heure	Description
Lundi	18 h 00 à 19 h 00 19 h 00 à 20 h 30 20 h 30 à 22 h 00	***Pratique Hockey gr : 1 (9-11 ans) ***Pratique Hockey gr : 2 (12-14 ans) Hockey libre pour adultes
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	Fermé	Fermé
Judi	18 h 00 à 19 h 00 19 h 00 à 21 h 00	***Cours d'initiation au patin Hockey libre
Vendredi	15 h 30 à 17 h 00 18 h 00 à 20 h 00 20 h 00 à 22 h 00	Patinage libre Patinage libre Hockey libre
Samedi	13 h 00 à 15 h 30 15 h 30 à 17 h 00 18 h 00 à 20 h 00 20 h 00 à 22 h 00	Patinage libre Hockey libre Patinage libre Hockey libre pour adultes
Dimanche	13 h 00 à 15 h 30 15 h 30 à 17 h 00	Patinage libre Hockey libre

*** Début des cours de patins et des pratiques de hockey
dans la semaine du 4 janvier 2009

DISPONIBLE À PLACE SOLEIL

Casse-croûte

Table de « baby-foot »

Table de billard

Table de ping-pong

Table de « Air-Hockey »

Possibilité de location de patins si le besoin se fait sentir!

Caisse populaire Desjardins Du Parc et Villeray

En cette merveilleuse période des fêtes qui approche, les dirigeants de votre caisse, la direction et le personnel sont heureux de vous offrir leurs meilleurs voeux. Que ce temps de réjouissance vous permette de retrouver les vôtres, de partager des moments entre amis.

Nous vous rappelons que nous sommes partenaires de tous vos projets. Pour des économies d'impôts, demandez le nouveau compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Pour votre cotisation REER 2008, nous avons une gamme complète de placements. Vous prévoyez acheter une auto, faire l'acquisition d'une propriété ou d'une entreprise, passez d'abord consulter les conseillers de votre Caisse.

Les employés de la Caisse populaire Desjardins Du Parc et Villeray, des gens à l'écoute de vos projets....

Alors qu'attendez-vous pour venir nous voir?

Maurice Dionne, directeur général



Marché Desbiens

**ÉPICERIE
BOUCHERIE LICENCIÉE
SPÉCIALITÉS MAISON
FRUITS ET LÉGUMES**

400, rue du Couvent
CACOUNA (Québec) G0L 1G0
Tél.: (418) 862-7717

Chères clientes et clients,

En cette période des Fêtes, nous tenons à vous souhaiter un très heureux Noël en compagnie des vôtres et une Année Nouvelle remplie de Paix, de Joie et de Santé.

Nous continuerons, au cours de 2009, à vous offrir une aussi grande variété de produits d'épicerie et de boucherie, sans oublier nos spécialités maisons. Et nous nous engageons à le faire avec le sourire.

*Bienvenue dans VOTRE ÉPICERIE!
Janine, Gaston et les employé(e)s*

VERS UNE POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

AU COURS DE L'HIVER, UN SONDAGE VOUS PARVIENDRA EN VUE D'ÉTABLIR UNE POLITIQUE FAMILIALE À CACOUNA. EN LISANT LES INFORMATIONS QUI SUIVENT ET EN CONSULTANT LE SITE SUGGÉRÉ, VOUS SEREZ À MÊME DE VOUS FAIRE UNE OPINION BIEN ANCRÉE ET DE PARTICIPER POSITIVEMENT À CE SONDAGE DU COMITÉ QUI VIENT D'ÊTRE FORMÉ POUR ÉTUDIER LA QUESTION.

SAVIEZ-VOUS QUE : Plus de 73% des municipalités du Bas-St-Laurent se sont déjà dotées d'une Politique Familiale Municipale?

Voici pourquoi et comment, pour une municipalité, le fait d'avoir sa propre politique familiale peut être un "PLUS" pour les familles et pour les citoyens.



La PFM c'est:

Pour les familles:

- * L'offre d'un cadre de vie de qualité où il fait bon vivre en famille
- * Une référence dans leur choix de s'établir dans un nouveau milieu

Pour les intervenants municipaux:

- * Une reconnaissance de la place des familles dans leur milieu
- * Un outil de planification de l'action en faveur des familles
- * Un instrument de promotion de la valeur de la famille dans son milieu
- * La présentation dans un même document de toute action ou de toute mesure spécifique en faveur des familles
- * Un cadre de référence qui facilite la mise en oeuvre et le suivi d'un plan d'action
- * Un guide qui permet aux divers partenaires de suivre l'évolution des mesures du plan d'action

Pour les organismes:

- * Un lieu privilégié de partage des projets familles dans la communauté

communautaire

Qu'est-ce qu'une PFM?

Une politique familiale en milieu municipal (PFM) comprend ordinairement: une définition de la famille; le profil des familles de la municipalité (ou de la MRC); les principes d'intervention retenus; une problématique et un diagnostic par champ d'intervention de la municipalité en regard de la vie familiale et selon les composantes de la famille; des recommandations ou des moyens d'actions classés par ordre de priorité; un plan et un échéancier de travail; l'identification des partenaires du milieu et leur rôle respectif (Ministère des Affaires municipales, Les municipalités et les familles, 1993, p. 13).

Les champs d'intervention les plus souvent retenus par les municipalités en matière familiale sont les suivants: "l'urbanisme et la mise en valeur du territoire, l'environnement et la qualité de vie, l'habitation, les services de garde, les loisirs, la culture, la santé, les transports, le soutien aux organismes communautaires et familiaux, la sécurité des biens et des personnes et l'administration municipale" (Ibid., p. 17). Toutefois, chaque municipalité ou MRC peut adapter le contenu de sa politique familiale, selon ses besoins et ses ressources humaines, financières et matérielles.

Les principaux objectifs d'une politique familiale en milieu municipal se rapprochent, très souvent, des objectifs suivants: "1) Développer le réflexe" Penser et Agir famille "dans la culture de l'organisation municipale; 2) Assurer une cohérence et une continuité dans les orientations et les prises de décisions susceptibles d'avoir un impact sur la vie des familles; 3) Maintenir et développer, par l'action, l'esprit de concertation de la part des intervenants concernés par le dossier famille; 4) Favoriser la diffusion et l'échange d'information entre les partenaires et auprès de la population quant aux actions entreprises auprès des familles; 5) Reconnaître la compétence des familles en soutenant et complétant leur effort, sans pour autant les remplacer, en tenant compte de leurs divers droits, contraintes et responsabilités; 6) Favoriser l'amélioration de la qualité du tissu social et stimuler le sens de la citoyenneté au cœur de la communauté tout en contrant l'isolement" (Politique familiale de Saint-Hyacinthe, 2000, p. 5).

Une politique familiale en milieu municipal "exprime la volonté du conseil municipal de s'engager à favoriser le mieux-être des familles vivant sur son territoire" (Ibid., p. 13) et elle est, le plus souvent, "le résultat d'une consultation des services municipaux, des familles et des organismes socio-économiques du milieu" (Idem). Les politiques familiales municipales et régionales (de MRC) renvoient donc à tout un processus de consultation, de planification et d'évaluation.

À quoi servent de telles politiques?

Ces politiques sont d'une grande aide pour développer la concertation entre les différents acteurs qui oeuvrent auprès des familles ainsi que pour proposer des solutions réfléchies aux diverses problématiques se répercutant sur la vie familiale, directement ou indirectement, qui peuvent se rencontrer en milieu municipal. Il est clairement affirmé que, de par "son pouvoir réglementaire et sa connaissance du milieu qu'elle dessert, la municipalité peut soutenir efficacement la participation des autres institutions publiques présentes sur le territoire municipal, dont la mission est, en tout ou en partie, d'ordre familial" (Fédération des unions de famille, Guide du responsable municipal des questions familiales. L'action municipale en faveur des familles, 1989, p. 7).

Une politique familiale en milieu municipal devient donc un "instrument indispensable permettant à toute intervention municipale, et quel que soit le champ d'application, de tenir compte des familles, de leurs préoccupations et besoins, et de prévoir et d'ajuster constamment les services offerts afin que ces derniers soient toujours à l'avantage des familles" (Ville de Charlesbourg, Énoncé de politique familiale. Plan d'action 1993-1994, 1993, p. 25). Donc, cette politique "sert de guide lors de la prise de décisions du conseil sur des sujets susceptibles d'avoir un impact sur la vie des familles, [...] et elle assure une cohérence et une permanence dans les orientations visant les familles" (Ministère des Affaires municipales, Les municipalités et les familles, 1993, p. 13).

POLITIQUES À CONSULTER

01-Bas-Saint-Laurent

Cabano (3000)
Matane (15 000)
MRC Les Basques (10 000)
Rimouski (43 000)Rivière-Bloue (1000)
Rivière-du-Loup (19 000)
Rivière Ouelle (1000)
Saint-Eugène-de-Ladrière (1000)
Sainte-Flavie (1000)
Sainte-Luce (3000)
Trois-Pistoles (4000)

Tiré de :

<http://www.carrefourmunicipal.qc.ca/>

TRANSPORT VAS-Y, C'EST AUSSI DU TRANSPORT COLLECTIF



Depuis 20 ans, Transport Vas-y dessert la MRC de Rivière-du-Loup en transport adapté. Mais saviez-vous que depuis 2001, Transport Vas-y offre un service de transport collectif à toute la population ?

Horaire

Ce service très économique est accessible aux résidents de Cacouna quatre fois par semaine vers Rivière-du-Loup le lundi, le mardi (deux fois), le jeudi et le vendredi selon l'horaire suivant :

LUNDI :

7h30 (aller) - 15h30 (retour)

MARDI :

7h00 (aller) - 15h00 (retour)

MARDI (2) :

8h30 (aller) - 14h30 (retour)

JEUDI :

7h00 (aller) - 15h30 (retour)

VENDREDI :

8h00 (aller) - 14h30 (retour)

communautaire

Devenir membre

Afin de mieux répondre aux besoins de chacun, trois options d'adhésion sont proposées: la carte individuelle, la carte familiale et la carte corporative. Une fois l'inscription confirmée, les usagers n'ont qu'à contacter le centre de répartition pour nous faire part de leur horaire au **418-862-8005**.

Coûts

Un aller simple coûte aussi peu que 3.25 \$ si vous payez en argent, ou seulement 3 \$ si vous utilisez nos billets qui sont vendus en livrets de 5 et disponibles auprès des chauffeurs de Transport Vas-y.

Transport Vas-y, c'est la solution logique et écologiquement responsable pour vous déplacer en toute sécurité dans la MRC de Rivière-du-Loup. Alors, embarquez !



Information tirée du journal Liaison (le journal de la communauté universitaire à Sherbrooke) parue le 12 avril 2007. Article faisant état d'une conférence réalisée par Madame Josée Garceau.

Heureux au boulot, c'est possible?

Est-ce que tu te sens bien dans ton travail ? Oui, non, ça dépend ? Et bien savais-tu que parmi les quatre générations de travailleurs, soit les **traditionnels (1900-1945)**, les **baby-boomers (1946-1964)**, la **génération X (1965-1980)** et la **génération Y (1981-2000)**, la manière de se sentir reconnu au travail ne se traduit pas de la même façon d'une génération à l'autre?¹ Les traditionnels trouvent leur satisfaction dans le travail bien fait. Les baby-boomers se sentent reconnus lorsqu'ils ont un salaire ou un statut, tandis que pour les X, c'est quand ils ont la liberté de travailler comme ils le veulent. Concernant les Y, ce dont ils auraient besoin est un sens à ce qu'ils font.

Autant de manières de se sentir reconnu, puisque chacun à ses critères pour se trouver bien au travail. Que tu sois de la génération X ou Y, la nécessité que ton choix de carrière corresponde à tes besoins est probablement primordial pour ton bien-être. Les conseillers du Carrefour jeunesse emploi peuvent t'aider à identifier ce qui est important pour toi afin de t'orienter dans le domaine où tu pourrais être le plus épanoui.

Il s'agit de prendre rendez-vous en téléphonant au **418 867-4992**.

Points de service pour te servir :

Rivière-du-Loup,
Saint-Hubert, Saint-Cyprien

POUR APPUYER UNE CACOUNOISE DANS SON IMPLICATION DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Je vous écris pour vous informer du fait que je participerai à un stage international jeunesse organisé par le Carrefour de Solidarité Internationale, dans le cadre du programme Québec sans frontières (QSF), et qui aura lieu en République Dominicaine, pour une durée de 3 mois (fin janvier à avril 2009).

Le Carrefour de Solidarité Internationale est un organisme non gouvernemental de coopération et d'éducation internationale fondé en 1974. L'objectif qu'il s'est donné est d'habilitier les jeunes à poser des gestes concrets et à œuvrer au sein de la société civile en faveur d'un avenir viable. Il souhaite atteindre cet objectif par, entre autres, la réalisation de stages d'initiation à la coopération internationale.

Dans le cadre de mon engagement bénévole, je dois recueillir un montant de 1500\$ pour couvrir une partie des frais de stage et pour contribuer financièrement à un projet de développement en République Dominicaine, dans le domaine de la santé (prévention en clinique, animations scolaires portant sur l'hygiène, etc.). C'est pourquoi je vous sollicite pour m'appuyer dans mon projet. En échange, au retour de mon stage, il me fera plaisir de vous rencontrer pour vous faire un bilan de mon expérience outre-mer et des apprentissages que vous m'aurez permis d'acquérir. Si vous ne voyez pas d'inconvénient, il me ferait plaisir de communiquer le plus tôt possible et d'établir une entente de collaboration.

En faisant un chèque au nom du Carrefour de Solidarité Internationale, un reçu pour fin d'impôts vous sera émis pour les dons de plus de 20\$ si vous remplissez le formulaire prévu à cet effet.

Vous pouvez communiquer avec moi pour toute question ou précision sur mon projet, à l'adresse courriel suivante:

MarieAndree.Gagnon3@USherbrooke.ca

À noter que je serai à Cacouna pour la période des fêtes seulement: j'étudie présentement à Sherbrooke. Je vous remercie pour le temps que vous accordez à ma demande et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Marie-Andrée Gagnon

Suite à l'annonce de Mario Dumont de quitter la vie politique, cet article paru dans la Presse Canadienne donne un portrait-synthèse très intéressant du parcours de notre concitoyen..

Réf. : PC 08/12/2008 23h37

Mario Dumont © PRESSE CANADIENNE-Clément Allard

Départ de Mario Dumont - Le parcours du chef adéquiste

Le président fondateur de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, qui a annoncé son départ de la vie politique ce soir, est né à Cacouna, le 19 mai 1970, en périphérie de Rivière-du-Loup.

L'ex-chef de l'opposition est économiste de formation. Il détient un baccalauréat de l'Université Concordia de Montréal obtenu en 1993. Il est marié à Marie-Claude Barrette et est père de trois enfants, Angela, Charles et Juliette.

Il avait fait son entrée dans le monde de la politique en 1987 en occupant successivement plusieurs postes au sein de la Commission-Jeunesse du PLQ dont, notamment, celui de coordonnateur aux affaires politiques, en plus de siéger à de nombreux comités du Parti libéral.

communautaire

Politicien de centre-droit, il misait sur une plus grande autonomie du Québec au sein de la fédération canadienne (s'affirmer sans se séparer) et des régions du Québec. Plusieurs de ses mesures politiques impliquent une réduction de la taille de l'État, une régionalisation des responsabilités et des budgets et une plus grande liberté pour les entreprises et les citoyens.

En mars 1991, il a été élu à la présidence de la Commission Jeunesse au même moment où le congrès du Parti libéral adoptait le rapport Allaire comme plate-forme constitutionnelle. Il a occupé ce poste jusqu'à l'automne de 1992.

Lors du référendum sur l'entente de Charlottetown en octobre 1992, il a fait campagne du côté du Non à titre de coprésident du Réseau des libéraux pour le Non. À l'hiver 1993, il est devenu président fondateur du Forum Option-Jeunesse et est invité à siéger au Groupe Réflexion-Québec.

En 1994, il tourne le dos aux libéraux et participe à la fondation de l'Action démocratique du Québec. Lors du premier congrès de l'ADQ, en mars de la même année, il est élu président du parti par les quelques 650 militants présents. Il a succédé à Jean Allaire, en avril 1994, et est devenu chef de

l'Action démocratique du Québec. Il est élu député de Rivière-du-Loup aux élections générales du 12 septembre 1994.

Il a ensuite été réélu aux élections de 1998, 2003, 2007 et 2008.

Aux élections générales du 26 mars 2007, il est devenu chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale avec 41 députés.

Il avait travaillé au camp du Oui au référendum de 1995 sur la souveraineté du Québec. Après la défaite du Oui, il a soutenu l'idée d'un moratoire de dix ans sur la tenue d'un référendum sur la question nationale québécoise et a élaboré la plate-forme autonomiste de l'ADQ.

Il était membre de la Section du Québec, Association parlementaire Ontario-Québec (APOQ) depuis octobre 2003 et membre de la délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les États-Unis (DANREU) depuis octobre 2003.



A.Q.D.R Rivière-du-Loup ABUS-JAMAIS-PLUS Agir pour briser l'isolement

De plus en plus, nous entendons dans les médias des histoires d'abus envers les personnes âgées. Cette réalité se trouve aussi dans nos MRC dont plusieurs municipalités se situent en milieu rural. En effet, des personnes âgées résidentes en milieu rural se retrouvent parfois seules, loin de leur famille et des organismes dont leur point de service se trouve en milieu urbain. Ce qui

crée un climat d'isolement. Imaginez, lorsque ces personnes âgées sont victimes d'abus de quelque nature... La majorité garde alors le silence sur ce qu'ils vivent ne sachant pas à qui en parler et en ne dénonçant pas les gestes posés par leur agresseur. Ils deviennent alors plus vulnérables, ce qui laisse libre cour à ce cercle vicieux. De là l'importance de porter une attention particulière aux personnes âgées qui nous entourent, car ils attendent peut-être seulement ce moment pour briser le mur du silence sur leur situation. Parfois cette personne n'est pas prête à porter plainte, mais un soutien

peut lui être offert pour trouver des moyens de prévention afin d'éviter que la situation ne recommence. Dans le but, que nos personnes âgées puissent vieillir en liberté et en toute sécurité.

Véronique Côté, Sûreté du Québec, MRC Rivière-du-Loup

Voici des numéros à retenir:

1.888.489-2287 (ligne info-abus)

911

310-4141 (Sûreté du Québec)

Ne manquez pas nos chroniques à venir traitant des abus, de la prévention et des pistes de solutions.

POUR RETRACER L'ORIGINE DE CERTAINS PRODUITS IMPORTÉS, DÉCODEZ SON "CODE BOUFFE".

00 ~ 13 États-Unis & Canada

30 ~ 37 France

40 ~ 44 Allemagne

49 ~ Japon

50 ~ Royaume Uni

57 ~ Danemark

64 ~ Finlande

76 ~ Suisse et Liechtenstein

628 ~ Arabie Saoudite

629 ~ Émirats Arabes Unis

690 ~ 695 - Chine

740 ~ 745 - Amérique Centrale

Tous les codes 480 sont Faits aux Philippines.

TRUCS à connaître

*pour une
«consommation avertie»*



UN PNEU RÉVÈLE SON ÂGE PAR UN CODE SIMPLE.

Ces 4 chiffres, par exemple, indiquent qu'il a été fait la 51e semaine de l'année 2007.

SESSION RÉGULIÈRE DU 3 NOVEMBRE 2008.

Présents: Célestin Simard, Rémi Beaulieu, Jeannot Pelletier, Francis Daris, Gilbert Dumont. Gilles Roy (absence motivée)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ratification des déboursés d'août 2008 et approbation des comptes du mois

Comptes du 1^{er} au 31 octobre 2008 au montant de 678 471,24\$ ainsi que les chèques salaires au montant de 19 441,63\$ pour un montant total de 697 912,87\$.

Contrat d'entretien des salles

Considérant la démission de mme Chantale Dionne qui désire mettre fin à son contrat d'entretien des salles et des ouvertures et fermetures des portes lors des locations, en date du 30 novembre 2008;

Considérant que mme Dionne décide de ne plus donner suite à son contrat pour des raisons médicales;

Considérant que le contrat prend fin le 31 décembre 2008;

Que ce conseil autorise la dir. gén. à procéder par appel d'offre local afin de remplacer mme Dionne pour la balance du contrat se terminant le 31 décembre 2008 et pour l'année 2009.

Souper des Fêtes pour les pompiers et la municipalité

Que ce conseil autorise un montant de 500\$ pour le souper des Fêtes pour les pompiers tel que mentionné dans leurs contrats de travail.

Que ce conseil autorise également un souper des Fêtes pour les employés, bénévoles et élus de la municipalité en décembre 2008.

Centraide-Don de 100\$ pour la campagne 2008. Rappelons-nous que chaque dollar recueilli dans la MRC de R-d-Loup, revient en totalité dans le territoire, en plus d'être bonifié par la campagne extérieure.

Adoption du calendrier des séances du conseil pour 2009

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2009, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 20h :

5 janvier - 2 février - 2 mars - 6 avril - 4 mai - 1^{er} juin - 6 juillet - 3 août - 8 septembre (7 sept. Fête travail) - 5 octobre - 9 novembre - 7 décembre.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le dir. gén. et sec.-trés., conformément à la loi qui régit la municipalité.

Contrat de location d'équipement d'un réservoir de 250 gallons

Que ce conseil entérine l'installation d'un réservoir d'essence de 250 gallons à la caserne incendie pour les besoins principale-

municipal

ment du camion de la municipalité.

Que m. Réjean Lebel, dir. des travaux publics soit responsable des débits de gaz utilisés par un moyen sécuritaire.

Que la dir. gén. soit autorisée à signer le contrat de location d'équipement tel que décrit au contrat 718621937 (réservoir 250 gallons, 1 pompe 72 SL+ et un Nozzel automatique) le tout pour la somme de 1\$.

Que la dir. gén. en avise les assurances en occurrence la MMQ.

Représentation au gala des Prestiges

Que ce conseil autorise le maire à représenter la municipalité lors du gala des Prestiges qui aura lieu incessamment à Rd-Loup.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Dépôt du rapport du service incendie

Plan de mise en œuvre local des orientations et objectifs en matière de sécurité incendie

Considérant qu'une rencontre s'est tenue au bureau municipal le 9 octobre dernier en présence de messieurs François Isabel coordonnateur à la sécurité incendie, Claude Lévesque chef pompier, Gilbert Dumont conseiller, Jacques M. Michaud, maire et mme Thérèse Dubé, dir. gén./sec. très., concernant les orientations et objectifs régionaux d'optimisation en matière de sécurité incendie;

Considérant que le plan de mise en œuvre local doit être adopté par la municipalité afin de pouvoir finaliser le schéma de couverture de risques de la MRC de Rivière-du-Loup;

En conséquence : **Que** ce conseil accepte le plan de mise en œuvre local et les orientations et objectifs régionaux d'optimisation en matière de sécurité incendie de la municipalité de Cacouna tel que révisé à la réunion du 9 octobre dernier et qu'enfin monsieur François Isabel de la MRC puisse déposer ledit plan au schéma de couverture de risques de la MRC de Rivière-du-Loup.

TRANSPORT ROUTIER

Demande de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs- Pont de glace

Considérant que la municipalité de N-D-des-Sept-Douleurs nous a soumis un projet d'entente sur la confection et l'entretien du pont de glace qui relie l'Île Verte à Cacouna;

Considérant que lorsque deux municipalités sont séparées par une voie d'eau et que cela nécessite un pont de glace;

Considérant que la MAMR dans ces cas recommande qu'une entente intermunicipale soit signée entre les parties dans le but d'entretenir des relations de bon voisinage;

En conséquence : **Que** le maire et la directrice générale soient autorisés à discuter avec les représentants de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, un projet d'entente triennal ou quinquennal, conditionnellement qu'avant toutes négociations que soit fourni

à la municipalité de Cacouna, les états financiers concernant le volet des transports (entretien de voirie incluant le pont de glace) et que nous soit démontré aussi qu'aucune subvention du MTQ ne subventionne en aucune façon ledit pont de glace.

Soumissions déneigement des rues

Considérant les invitations à soumissionner pour le déneigement des rues Desjardins et la cour de la Caserne incendie;

Considérant que ces invitations furent envoyées à Hugues Guérette inc., Terrassement MLJ, Ferme Fermière et Raynald Dubé;

Considérant que la seule soumission reçue est celle Terrassement MLJ, au montant de 4 515\$ taxes incluses, pour l'ouverture de la cour de la caserne incendie et de 4 740,75\$ taxes incluses, pour l'ouverture de la rue Desjardins;

Considérant que les membres du conseil, réunis en comité plénier jeudi dernier, le 30 octobre, trouvent exagérés ces montants et demandent au maire de négocier ces montants avec les soumissionnaires ci-haut mentionnés, puisque les montants sont inférieurs à 25 000\$ peuvent se négocier de gré à gré;

De ce fait, les nouvelles soumissions pour le déneigement et le sablage sont :

Hugues Guérette inc., Rue Marc-Antoine , 1 375,67\$; Caserne incendie, 2 821,88\$.

Terrassement MLJ, Rue Desjardins, 4 740,75\$.

Que ce conseil accepte les dernières ententes telles que négociées taxes incluses et que le maire et la dir. gén. soient autorisés à signer les contrats.

Ouverture du stationnement du site ornithologique

Considérant que cette entente est de gré à gré entre la municipalité et m. Marie-Louis Plourde (Ferme Fermière);

Que ce conseil accepte l'offre de m. Plourde au tarif de 80\$/h, plus taxes, avec un tracteur de 160 HP, aux conditions suivantes :
Déneigement fait après l'exécution de ses contrats de déneigement

Ferme Fermière décline toutes responsabilités concernant la glace.

Que le maire et la dir. gén. soient autorisés à signer des contrats d'un an avec les entrepreneurs concernés.

Quote-part 2009 " Vas-Y " volet adapté

Considérant que l'offre de Transports Vas-Y – volet adapté, est de 3 089\$ pour l'année 2009;

Considérant que ce transport est nécessaire et qu'il rend de nombreux services à nos citoyens;

Que ce conseil accepte de verser la somme de 3 089\$, représentant notre quote-part pour 2009.

MTQ- demande pour limiter la vitesse à 80Km/h sur la route 291

Considérant que la route 291 (secteur de Cacouna) de par sa droiture favorise les vitesses élevées;

Considérant que ce secteur est relativement peuplé;

Considérant que c'est un milieu agricole où est pratiquée une agriculture intensive où de la machinerie de grand gabarit, avec une largeur excessive circulant fréquemment sur cette route;

Que ce conseil demande au MTQ de faire une étude approfondie de la circulation sur le tronçon de la 291, afin d'analyser si la suggestion de la municipalité de fixer la vitesse à 80 Km/h est pertinente. Si tel est le cas, qu'elle soit en vigueur le plus rapidement possible.

HYGIÈNE DU MILIEU

Réclamation de mme Cécile Ouellet

Considérant que l'ancienne municipalité du Village de Cacouna utilisait un terrain de feu m. Paul Dubé, où se trouve une citerne incendie servant à la protection des citoyens de cette partie de Cacouna;

Considérant qu'une entente notariée avait été signée devant Me Georges Côté, notaire, par le maire à l'époque m. Ange-Marie Beaulieu et m. Paul Dubé, pour une location annuelle au montant de 10\$/année;

Considérant que le loyer n'a pas été payé depuis 1993 et que l'épouse de feu m. Paul Dubé, réclame son dû à la municipalité soit un montant de 160\$ plus 12,80\$ d'intérêts, totalisant la somme de 172.80\$;

Que ce conseil accepte de payer à mme Cécile Ouellet, le montant du loyer à être payé, soit 172,80\$.

Qu'aussitôt que le service aqueduc sera en fonction dans le secteur en question, que la continuité du bail signé entre la municipalité et m. Dubé deviendra caduque.

Autorisation à signer une entente avec Claveau pour une servitude de passage en zone agricole d'une conduite aqueduc du puits Jolicoeur au puits Moreault

Considérant la nécessité de finaliser le plus rapidement possible le projet de mise en opération des puits Jolicoeur;

Considérant que pour finaliser le projet il est nécessaire de passer une conduite d'amenée d'eau du puits Moreault au puits Jolicoeur;

Considérant qu'à cette fin, il est nécessaire de conclure une entente avec la société en question 2332-4148 Québec inc., dont m. Lévis Claveau & Cie en sont partenaires;

Que ce conseil autorise le maire et la dir. gén. à conclure et signer une entente de servitude avec la société en question soit 2332-4148 Québec inc.

CPTAQ-demande d'autorisation pour une servitude de passage d'une servitude d'eau potable

Considérant la nécessité de faire autoriser par la CPTAQ une servitude afin de passer une conduite d'amenée d'eau du puits Moreault au puits Jolicoeur en passant sur les terres agricoles de la Cie 2332-4148 Québec Inc.;

Considérant que la demande touche les lots 67, 69 et 70 Pties;

Considérant que les conduites sont souterraines, il n'y a pas de perte de superficie agricole et donc, pas d'effets négatifs sur l'agriculture;

Considérant qu'il n'y a pas ailleurs sur le territoire de la municipalité d'autres endroits appropriés disponibles pour réaliser ce projet;

Que ce Conseil demande à la CPTAQ de procéder le plus rapidement dans ce dossier afin de l'autoriser dans les meilleurs délais.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Rapport des permis de construction et certificats d'autorisations émis au cours du mois d'août 2008 ainsi que le sommaire de l'année, présenté par l'inspecteur en bâtiment m. Paul Pelletier.

Mandat à Segma et/ou LER pour capacité portante du Parc Industriel

Considérant les demandes constantes du Ministère de l'Industrie et du commerce, de connaître la capacité portante du Parc Industriel et afin de bien connaître cette capacité, de bien orienter l'industrie à la recherche d'un parc industriel de grand gabarit, mais surtout de grande capacité portante;

Que ce conseil autorise le maire et la directrice générale à négocier le prix entre le plus bas soumissionnaire, soit LER ou Segma et à signer une entente avec la firme la plus performante.

MRC – Adhésion à l'entente intermunicipale en matière d'inspection couvrant les années 2009 et 2010

Considérant que l'entente intermunicipale en matière d'inspection actuellement en vigueur prend fin le 31 décembre 2008;

Considérant que le comité intermunicipal en inspection, lors de sa réunion tenue le 18 septembre 2008, a recommandé la signature d'une nouvelle entente d'une durée de 2 ans;

Considérant que cette entente prévoit la fourniture de services d'inspection par la MRC, à titre de Mandataire, aux autres municipalités parties à l'entente;

Considérant que cette entente prévoit le maintien, dans chacune des municipalités de l'entente, de l'inspecteur qui y était affecté en 2007-2008;

En conséquence : Que le conseil

1- Approuve son adhésion à l'entente intermunicipale en matière d'inspection 2009-2010, par laquelle elle s'engage à fournir et recourir aux services d'inspection dispensés par la mandataire de l'entente, soit la MRC de Rivière-du-Loup;

2- Autorise le maire à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

Dépôt du procès-verbal du CCU

Que ce conseil accepte le procès-verbal du CCU en date du 27 octobre

2008 ainsi que les recommandations.

LOISIRS ET CULTURE

Dépôt du rapport des Loisirs préparé par Vanessa Lachance

OTC-Autorisation à signer une convention de renouvellement

Considérant l'importance de faire partie de l'OTC compte tenu du caractère touristique de la municipalité de Cacouna;

Considérant que la mise en œuvre du projet de bateaux de Croisières à Cacouna nécessitera l'aide de l'OTC;

En conséquence : Que le maire soit autorisé à signer la convention de renouvellement avec l'OTC pour la période s'étendant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011. Le montant de la contribution sera de 5363\$ en 2009. ce montant sera indexé à l'IPC pour les années 2010 et 2011.

AUTRES DOSSIERS

MRC- Quote-part pour l'année 2008 pour les frais d'exploitation de l'inforoute

Considérant que la municipalité bénéficie maintenant de l'inforoute à haute vitesse;

Considérant que la quote-part de la MRC pour ce service sera de 2 331\$ pour 2009;

Que ce conseil prend acte de la quote-part pour l'inforoute et accepte de porter cette dépense au budget de 2009.

Demande à l'UPA et à la MRC d'appuyer la demande de la municipalité à la CPTAQ pour une servitude d'eau potable

Considérant que la municipalité de Cacouna a présenté une demande d'autorisation à la CPTAQ afin de consentir une servitude d'amenée d'eau potable sur les lots 67, 69 et 70 Pties, afin de finaliser la mise aux normes du traitement de l'eau potable;

En conséquence : Que la municipalité de Cacouna demande à la MRC et à l'UPA d'appuyer la demande de la municipalité et de renoncer au délai de consultation réglementaire afin d'accélérer le processus de cheminement du dossier.

Que ces demandes d'appui soient acheminées aux organismes concernés et qu'un suivi rigoureux soit fait afin de finaliser ce dossier dans les plus brefs délais.

INFORMATIONS

Rapport des activités du mois

AFFAIRES NOUVELLES

CPTAQ - Résol. d'appui à Ferme Fermière

Considérant la demande de Ferme Fermière inc. à la municipalité d'appuyer sa demande à la CPTAQ, afin que soit déplacé à la limite ouest de son terrain, la servitude de passage pour évacuer les eaux d'égouts pluvial de la route 132;

Considérant que l'impact sur la modification des plans, serait selon l'ingénieur de Cima+, possible et justifiable et plus ou moins coûteux;

Considérant que Ferme Fermière inc. demande aussi que cette servitude de passage d'eau soit enfouie dans une conduite fermée;

À ces causes : Que ce conseil appuie la demande de Ferme Fermière inc. et recom-

mande au MTQ d'y faire droit.

Demande des Chevaliers de Colomb-conseil des quatre clochers

Que ce conseil commandite la somme de 75\$ pour une demie page de publicité à l'intérieur de leur journal " La Cloche ", pour l'année 2008.

Commandite du feuillet paroissial de 140\$ pour l'édition 2009.

Dépôt pour information des états financiers mensuels



SESSION EXTRAORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2008.

Sont présents : Célestin Simard, Rémi Beaulieu, Gilles Roy, Jeannot Pelletier.

Absences motivées : Francis Daris, Gilbert Dumont

Adoption des états financiers 2008 (discours du maire)

Que ce conseil accepte les états financiers de l'exercice 2008. Cet état reflétait le réalisé au 31 octobre et une projection au 31 décembre de l'année 2008. La municipalité s'achemine vers un surplus net de l'ordre de 17 828\$.

Que ces états financiers soit expédiés à chaque résidence.

Divers avis de motion pour présentation des règlements numéro 18-08 (Permis & certificats), 19-08 (Zonage), 20-08 (Lotissement), 21-08 (Construction) remplaçant les règlements 226 et 266, 227 et 264, 224 et 263, 225 et 262 (Village) et 192-96, 188-96, 189-96, 191-96 (Paroisse) ainsi que 08-07 (dérogations mineures).

afin d'harmoniser les règlements pour la nouvelle municipalité de Cacouna. Demande de dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption. Les membres du conseil ont reçu une copie de ces documents, le tout conformément à la Loi.

Adoption des projets de règlements relatifs aux permis et certificats, zonage (en vertu du décret de fusion la municipalité dispose d'un allègement de procédure si elle adopte un nouveau règlement de zonage dans les quatre ans suivant le décret du 8 mars 2006), **lotissement et construction.** **Tenue de l'assemblée de consultation publique**

La dir. gén. informe la population qu'une assemblée de consultation publique concernant l'adoption des règlements d'urbanisme se tiendra le 14 janvier 2009, un avis public sera publié à cet effet au moins 7 jours avant le tenue de la consultation.



municipal

SESSION RÉGULIÈRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2008.

Sont présents: Célestin Simard, Rémi Beaulieu, Gilles Roy, Jeannot Pelletier, Francis Daris.

Absence motivée : Gilbert Dumont.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ratification des déboursés de novembre 2008 et approbation des comptes du mois

Comptes du 1^{er} au 30 novembre 2008 au montant de 214 170,25\$ ainsi que les chèques salaires au montant de 27 437,35\$ pour un montant total de 241 607,60\$.

Soumissions entretien ménager des salles paroissiales et municipale

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le mercredi 26 novembre à 13h30, tel que spécifié dans la demande d'appel d'offre d'emploi, en présence du conseiller m. Jeannot Pelletier et mme Chantale Théberge, adjointe à la direction, ainsi que les trois soumissionnaires concernés;

Considérant que lesdites soumissions ont été analysées par les membres du conseil présents lors d'une réunion de travail;

Que ce conseil sélectionne la soumission de m. Julien Blais résidant au 145, route 132 ouest, le seul soumissionnaire de la municipalité de Cacouna. La soumission est au montant global de 11 160\$. Que le maire et la dir. gén. soient autorisés à signer un contrat effectif du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

Rioux, Bossé, Massé, Moreau offre de services de consultations juridiques

Considérant l'offre de service de la firme d'avocats ci-haut mentionnés afin de répondre aux besoins de la municipalité de Cacouna en terme de consultations juridiques tel que mentionné dans l'offre de service;

Considérant que la description du service de consultations juridiques dit " Première ligne " est très bien adaptée aux besoins de la municipalité;

Que ce conseil accepte cette offre de service pour la somme de 500\$ annuelle, cette offre est pour une première expérience d'une durée d'un an et peut être renouvelée au besoin.

Opération Nez-Rouge-Don de 50\$ pour la 19^e édition, période du 5 au 31 décembre 2008. Les surplus amassés seront redistribués au Club Optimiste.

Liste des personnes endettées envers la municipalité et vente de maison pour paiement des taxes

Que la loi exige que la dir. gén. transmette la liste des personnes endettées envers la municipalité, au conseil municipal.

Que suite à la présentation de cette liste, qu'elle soit autorisée à transmettre pour perception, à notre bureau d'avocats, ladite liste des personnes endettées envers la

municipalité. Dans certains cas, pour la perception des taxes et dans un autre cas, de procéder à la vente de l'immeuble.

Mandat à la FQM de verser les sommes perçues au nom de la municipalité en vertu du règlement sur la tarification du service d'appels d'urgence 9-1-1 directement à Vidéotron pour le financement de l'opération d'un centre de réponse des appels d'urgence 9-1-1 pour et au nom de la municipalité

Considérant que la municipalité a conclu un contrat avec Vidéotron dans le but d'opérer un centre de réponse des appels d'urgence 9-1-1 pour et au nom de la munic;

Considérant que la municipalité impose par règlement un tarif de 0,47 \$ par mois par ligne téléphonique à tous les abonnés du téléphone sur le territoire de la municipalité pour donner un service des appels 9-1-1;

Considérant que la municipalité a signé une ou des conventions avec la ou les entreprises de services locaux concurrentiels (ESLC) et la FQM sur la perception du tarif pour le service des appels d'urgence 9-1-1;

Considérant que l'ESLC ou les ESLC perçoivent pour et au nom de la municipalité le tarif imposé aux abonnés du téléphone, tarif qu'elle remet en partie à la FQM;

Considérant que la municipalité a conclu une convention avec la FQM sur la gestion des montants reçus par la FQM de l'ESLC ou des ESLC;

En conséquence : Que ce conseil donne le mandat à la FQM de remettre directement à Vidéotron les montants versés par l'ESLC ou les ESLC et qu'elle remet normalement à la municipalité, et ce, dans le but de payer les frais du centre de réponse des appels d'urgence 9-1-1 que la municipalité assume par contrat avec le centre de réponse. La FQM remettra ensuite à la municipalité un état de compte des montants versés au centre de réponses à chaque mois.

Nominations des maires suppléants pour 2009

Novembre 2008 à janvier 2009, Francis Daris; Février à avril 2009, Gilbert Dumont; Mai à juillet 2009, Rémi Beaulieu; Août à octobre 2009, Jeannot Pelletier.

Date d'entrée en vigueur des nouveaux numéros civiques

Que ce Conseil décrète que la date effective pour mettre en application les nouveaux numéros civiques ainsi que le changement des noms de certaines rues, sera applicable dès le 1^{er} janvier 2009.

Modification de l'avis de changement des heures pour la tenue des réunions du conseil

Que ce conseil modifie le calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du conseil, pour l'année 2009, adopté à la séance du mois de novembre 2008, au lieu de tenir les séances à 20h elles auront lieu dorénavant à 19h30. Que la dir. gén. soit autorisée à faire les modifications nécessaires sur l'avis public.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Dépôt pour information du rapport du service incendie

TRANSPORT ROUTIER

Demande du Club "Les Déserteurs"

Que ce conseil accepte de renouveler pour une période de cinq ans, le droit de passage pour les motoneigistes en occurrence sur les chemins de la Rivière-des-Vases, du Réservoir et de la route Moreault.

Que les conditions demeurent les mêmes que pour les années précédentes.

Facture de Roche pour surveillance des travaux de la rue Desjardins-phase 3

Considérant que Roche Ltée, Groupe-conseil a procédé à la surveillance des travaux de construction pour le prolongement de service d'aqueduc sur la rue Desjardins-phase 3 en mai dernier;

Considérant que la facture pour ces honoraires professionnels pour services rendus est de l'ordre de 4 034,86\$;

En conséquence : Que ce conseil demande à Roche Ltée, de procéder à la signature d'un certificat de conformité concernant ledit prolongement du service aqueduc pour que la municipalité puisse en produire une copie au MDDEP tel qu'il a été entendu avec ce dernier.

Qu'après avoir reçu ce c.a., la municipalité procédera immédiatement au paiement de la facture au montant de 4 034,86\$ dont les honoraires seront vérifiés avec la firme en question.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Rapport des permis de construction et certificats d'autorisations émis au cours du mois de novembre 2008 ainsi que le sommaire de l'année, présenté par l'inspecteur en bâtiment m. Paul Pelletier.

Autorisation à signer une entente avec la MRC pour travaux de nettoyage du cours d'eau "Branche du Marais"

Considérant que des travaux importants d'infrastructures d'égout pluvial sont prévus sur la route 132 ouest, au cours de 2009;

Considérant que les eaux de cet égout pluvial vont se déverser en partie dans le cours d'eau de la "Branche du Marais";

Considérant que ce cours d'eau, afin de satisfaire à un bon écoulement des eaux, a besoin d'un bon nettoyage;

Considérant que tous les cours d'eau sont sous la juridiction de la MRC;

Considérant que de par ses pouvoirs la MRC peut confier à des municipalités la responsabilité d'exécuter en son nom certains travaux;

Considérant qu'il est de l'intention de la MRC de confier à la municipalité de Cacouna, la responsabilité de l'exécution des travaux de nettoyage de la "Branche du Marais";

En conséquence : Que ce conseil autorise le maire et la dir. gén. à signer une entente avec la MRC afin de permettre la réalisation desdits travaux.

municipal

Adoption du règlement numéro 22-08

Que ce conseil adopte le règlement numéro 22-08 concernant un amendement sur les dérogations mineures, tel que cité au long au livre des règlements.

LOISIRS ET CULTURE

Dépôt du rapport des Loisirs préparé par Vanessa Lachance

Que le conseil accepte les demandes de mme Lachance au niveau des Loisirs Kakou inc. soit : l'embauche d'un préposé à la patinoire au tarif de 10\$/h; la cotisation 2009 de l'AQLM représentant l'adhésion pour un montant de 287,83\$.

Qu'elle soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès de l'Unité régionale de loisir et de sport du bas-Saint-Laurent dans le cadre du programme de soutien financier en loisir 2008-2009 pour le projet développement d'une ligue intermunicipale de hockey extérieur.

Félicitations à mme Vanessa Lachance

Que soient transmises à mme Vanessa Lachance, technicienne en loisirs de la municipalité, des félicitations pour le prix "Excellence académique" de l'AQLM, qui lui a été remis par le président de l'AQLM et de Claude Mailhot, sous-ministre adjoint au Secrétariat au loisir et au sport au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Bravo Vanessa!

AUTRE DOSSIER

Achat de tables pour la salle municipale

Considérant que les tables de l'édifice municipal sont très endommagées;

Considérant que ces tables sont nécessaires à diverses réceptions;

Considérant qu'une entente de participation monétaire de la part du Club des 50 ans et plus est intervenue entre le Club et le maire;

Que la dir. gén. soit autorisée à acheter ± une quinzaine de tables pliantes afin de répondre aux besoins de la municipalité.

INFORMATIONS

1- Rapport des activités du mois

2- Rapport sur la situation financière de la municipalité

AFFAIRES NOUVELLES

Jour de l'an d'antan

Que ce conseil accepte de verser la somme de 25\$ en don pour la préparation du réveillon d'Antan, le **27 décembre 2008**, pour les gens qui seront seuls durant le temps des fêtes. De plus, des cadeaux seront remis aux enfants qui seront à l'hôpital de Rivière-du-Loup durant la période des fêtes.

Programme des travaux compensatoires de Québec

Que ce conseil accepte l'offre du Programme des travaux compensatoires de Québec à l'effet de faire travailler à la municipalité une personne résidente de Cacouna qui a 821 heures à effectuer. Ces heures pourront être étalées sur une période de deux années.

Période de questions

La prochaine réunion régulière de ce conseil aura lieu le 5 janvier 2009 à 19h30.

Chers concitoyens et concitoyennes,

Déjà, dans peu de temps, la magie de Noël nous rattrapera tous. Profitons de ce temps de réjouissances pour mettre en pratique ce que nos ancêtres nous ont légué : des valeurs comme le pardon, l'entraide et l'amitié.

Rassemblons-nous dans un projet commun afin de faire de notre municipalité un joyau qui possède un potentiel extraordinaire.

Au nom du personnel de direction, des membres du Conseil municipal et en mon nom personnel, je profite de l'occasion pour vous souhaiter

un Joyeux Noël et une Bonne Année 2009.

*Que celle-ci vous comble de Succès,
de Joie, de Santé et d'Amour.*

Le maire, Jacques M. Michaud

**L'OBJECTIF DE 20 SUPPORTEURS (25\$)
DU SITE WEB www.journalepik.com
EST DÉPASSÉ! Merci! (32 au 17 décembre).**



Au 17 décembre (87e jour de Campagne) 66 personnes ont posé le geste et sont devenues membres. Il en manque 35 pour atteindre notre objectif de 101. Il ne reste que 14 jours (31 décembre) de campagne! Avec 2 membres et 1/2 par jour restant, on y arrivera...

Votre appui par une démarche concrète (5\$) est vraiment important pour justifier non seulement nos demandes d'aide mais aussi nos efforts d'information et d'implication citoyennes.

Cadeau des Fêtes de dernière minute!

LE GUIDE «DÉCOUVRIR CACOUNA» est en vente au bureau municipal (15\$).
Vous pouvez aussi le recevoir par la poste (20\$) en commandant par téléphone, courriel ou site Web.
418.862.3061 - epik@sympatico.ca

MEMBERSHIP 2008-2009 ☐

J'accepte d'appuyer le Journal EPIK et de devenir MEMBRE 2008-2009 (valable jusqu'au 31 décembre 2009) en versant une contribution minimum de 5\$.

SUPPORTEUR 2008-2009 ☐

J'accepte d'appuyer le Journal EPIK et de devenir MEMBRE-SUPPORTEUR 2008-2009 en versant une commandite minimum de 25\$ qui me permettra de faire partie de la liste des supporteurs du site apparaissant dans la section WOW!

NOM:

ADRESSE:

COURRIEL:

TÉL.: 418- CODE POSTAL:

Chèque et poste: EPIK, C.P.2025, Cacouna

Visitez: www.journalepik.com

PROCHAIN NUMÉRO: 19 FÉVRIER

Vos articles avant le 12 février SVP

TRAVERSE

**Rivière-du-Loup
Saint-Siméon**



POUR UNE TRAVERSÉE DE PREMIÈRE CLASSE...

La Traversée Rivière-du-Loup/Saint-Siméon, c'est 65 minutes en compagnie de véritables professionnels qui ont à cœur votre confort et votre sécurité.

De plus, le jardin d'enfants, le restaurant, les présentoirs libre service d'information touristique et la boutique de souvenirs font partie des multiples services offerts à bord du N.M. Trans-Saint-Laurent.

Capacité: 100 véhicules, 399 personnes.
De 2 à 5 départs par jour, de mars à janvier.
Départs à heures fixes.

INFORMATION:
Administration: 418 862-9545
Tarifs: 418 862-5094
Site Internet: www.traverserdl.com



HORAIRE 2008

Comment utiliser cet horaire: Regardez:

1. Dans le calendrier, la date de votre départ et son symbole;
2. Dans la légende, l'endroit de votre départ et le symbole correspondant.

	D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L
--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	---	---